

Toulouse. L'avenir de l'incinérateur du Mirail est tranché, voici la solution privilégiée | Actu Toulouse

9–12 minutes

Le syndicat mixte Decoset a livré lundi 6 mars 2023 ses conclusions quant à "l'évolution" de l'incinérateur du Mirail à Toulouse, à l'issue de la concertation préalable.



L'usine d'incinération du Mirail, à Toulouse, devrait être reconstruite sur place, à horizon 2032. (©(©Decoset))

Par [Guillaume Laurens](#) Publié le [6 Mar 23 à 20:00](#) mis à jour le 6 Mar 23 à 20:01

L'incinérateur du Mirail a de beaux jours devant lui. Decoset, le

syndicat mixte de gestion des déchets de l'agglomération de **Toulouse** a rendu son verdict lundi 6 mars 2023, quant au devenir de l'Unité de valorisation énergétique (UVE) de la Ville rose, l'une des deux du territoire, avec celle de Bessières (Haute-Garonne). Après [trois mois de concertation préalable des habitants](#), c'est, sans surprise, la solution d'une **reconstruction sur site** qui a été retenue.

Trois grandes solutions sur la table

Mis en service en 1968 et dépeint par des ONG comme [le plus polluant de France](#), l'incinérateur du Mirail va déjà faire l'objet de **travaux de mises aux normes** (pour la bagatelle de 46 millions d'euros), afin de « le maintenir en service jusqu'en 2032 ».

Mais au-delà de cette date, face à « la vétusté de l'outil industriel », Decoset avait mis sur la table trois solutions pour le traitement futur des déchets : la **fermeture** pure et simple de l'usine, sa **rénovation**, et enfin sa **reconstruction**, sur site ou ailleurs. Une grande **concertation préalable** avait été lancée en septembre dernier, sous l'égide de la Commission nationale du débat public (CNDP), dont le rapport a été remis en janvier.

La solution de la reconstruction retenue

Dans ses conclusions présentées ce lundi, Decoset annonce donc que « la solution **de reconstruction est la plus pertinente** en termes d'exploitation ». D'après le syndicat, le chantier pourra s'opérer en maintenant le fonctionnement de l'UVE actuelle et la durée de vie du nouvel équipement sera plus longue ».

« La reconstruction permettra d'optimiser les performances

environnementales et énergétiques grâce aux meilleures techniques disponibles, de repenser totalement l'insertion urbaine, les usages et la réduction des nuisances".

Le président du syndicat mixte, **Vincent Terrail-Novès**, estime que cette solution est la garantie d'une « meilleure insertion urbaine » au Mirail, où l'incinérateur deviendrait « le plus performant », bénéficiant des « dernières innovations ». Le tout pour un investissement évalué à **300 millions d'euros**, un coût « sensiblement comparable à celui d'une rénovation d'ampleur », défend-t-il.

Cette solution a été « approuvée par l'ensemble des élus, représentant les différents EPCI (intercommunalités, *ndlr*) du territoire, mais aussi les différentes sensibilités politiques », insiste Vincent Terrail-Novès.

C'est quoi, Decoset ?

Créé en 1993, Decoset est un établissement public intercommunal, chargé de la prévention, de la valorisation et du traitement des déchets ménagers collectés sur 152 communes autour de Toulouse. Un territoire qui abrite 1,1 million d'habitants, soit près de 80% de la population totale de la Haute-Garonne. Decoset couvre en effet Toulouse Métropole, mais aussi sept intercommunalités alentour (le Sicoval, les Côteaux de Bellevue, les Côteaux du Girou, le Frontonnais, les Hauts-Tolosans, Le Grand est Toulousain et Val'Aïgo). Trois autres territoires adjacents seront associés à la concertation : le Muretain, le Bassin Auterivain, et Terres du Lauragais. Le Muretain a par ailleurs fait part de son intérêt à rejoindre Decoset à l'avenir, a indiqué Vincent Terrail-Novès.

Le futur incinérateur devrait être au Mirail

Si certaines voix s'étaient élevées pour réclamer un déménagement du site plus loin de Toulouse, c'est bel et bien **au Mirail** que la reconstruction est envisagée. « Compte tenu de la nécessité de positionner des unités de valorisation énergétique à proximité des lieux de production des déchets », Decoset estime que **la densité urbaine** pousse à laisser cet équipement dans la Ville rose, où il permet par ailleurs d'[alimenter le réseau de chaleur](#).

Vidéos : en ce moment sur Actu

« Au regard de la difficulté à trouver d'autres sites adaptés à une telle installation (...) Decoset envisage pour l'heure une reconstruction sur site », conclut le syndicat. Son président, lui, n'en fait pas mystère.

["Notre préférence sera de rester sur le site (du Mirail, ndlr), où nous avons un outil industriel intégré sur le territoire".

Au Mirail, Decoset dispose d'un espace de 7 hectares. Il peut reconstruire à côté de l'usine existante, « grâce au déplacement de l'activité de traitement des mâchefers ailleurs » sur le territoire. C'est « un atout colossal » de la solution retenue : « On pourra continuer à traiter nos déchets, tout en construisant la nouvelle unité ».

Aucun autre site viable identifié, selon Decoset

Et puis, les candidats ne se bousculent pas au portillon pour accueillir un incinérateur... « Pour l'enquête publique, nous aurons l'obligation d'étudier des sites alternatifs, mais à ce jour, nous n'avons pas de succès, **il y a zéro site exploitable** pour recevoir l'unité industrielle de ce site », souffle Vincent Terrail-Novès. D'après lui, « les associations ont suggéré quelques sites », mais rien de viable : « Il y en a par exemple un qui a été

proposé dans le quartier Saint-Simon, mais en zone inondable », ce qui n'est pas envisageable.

Réduction de la production des déchets attendue

À noter toutefois que ce futur incinérateur traitera **moins de déchets que l'actuel**. À l'arrivée, Decoset propose de « dimensionner l'UVE du Mirail à **240 000 tonnes** », contre 290 000 aujourd'hui. Pour y parvenir, malgré la hausse continue de la population dans l'agglomération – 1,5 % par an en moyenne –, Decoset mise sur « les diminutions de production des déchets » avec « **-23% à -29 % par habitant d'ici 2050** ».

Réduire ainsi la voilure aura des conséquences sur le réseau de chaleur de Toulouse qui, non seulement, « ne pourra plus être étendu » sur la seule base de la production des déchets, mais pour lequel « il va falloir trouver une autre source d'énergie » complémentaire.

Une « variable d'ajustement » à Bessières

Aujourd'hui, les habitants de l'agglomération produisent **251 kilos de déchets** par habitant et par an ». Dans les projections de Decoset, « ils passeraient à 203 ou 213 kilos » selon les hypothèses. « Zero Waste estimait qu'il était possible d'arriver à 100 kilos par habitant, mais nous avons voulu rester prudents, tout en étant ambitieux », assume Vincent Terrail-Novès. Le président ne veut pas « prendre le risque d'être en sous-capacité » et de « ne pas être en mesure de gérer les déchets produits par nos habitants, sachant que les collectivités vont très prochainement devoir réduire l'enfouissement de 50 % ».

« On va plus fort et plus vite que la réduction des déchets du Sicoval ces dix dernières années, qui fait figure de référence.

On pense que c'est déjà très ambitieux, et que ce ne sera pas possible d'arriver à 100 kilos par habitant, mais si on y parvient, tant mieux !"

Vincent Terrail-Novès met également en avant le devenir de **l'usine de Bessières**, l'autre UVE du territoire, où sont actuellement traitées 190 000 tonnes, et où Decoset dispose d'une « variable d'ajustement » : « Si nous étions surdimensionnés au Mirail, et que la quantité de déchets produits baissait plus que nous l'avons projeté, nous pourrions réduire la capacité de traitement à Bessières, où la question devenir de l'incinérateur se posera en 2035, après la mise en service de celui du Mirail ».

Toulouse ne traitera plus les déchets des Hautes-Pyrénées

À savoir enfin que Decoset a décidé de ne plus traiter les **35 000 tonnes** de déchets venus des **Hautes-Pyrénées** – soit la quasi-totalité des déchets qui y sont produits – actuellement envoyés à Toulouse faute d'unité de traitement dans le département : « Nous avons pris la décision d'exclure du futur incinérateur les déchets qui arrivent du département des Hautes-Pyrénées », a annoncé ce lundi, Vincent Terrail-Novès, expliquant que c'était le fruit « des échanges avec les habitants et associations » locales.

Peu de contributions : « On n'a pas eu la quantité, mais la qualité »

Si le syndicat mixte se réjouit d'avoir mené « une vaste concertation » et « un grand débat », le nombre de contributions et interactions pendant cette concertation de grande ampleur

reste très relatif pour un projet de cette nature, sur un territoire de **1,1 million d'habitants**. D'après Decoset, **1 143 personnes** ont participé aux différentes rencontres organisées pendant deux mois par le syndicat, et environ 230 contributions ont été postées sur le site. 95 avis ont par ailleurs été déposés, dont 13 détaillés. « **On n'a pas eu la quantité, mais on a eu la qualité** », positive Vincent Terrail-Novès, conscient « qu'il n'y a que les gens les plus proches qui se sentent touchés et se sont impliqués » dans le débat, mais « qu'ailleurs dans la Métropole, les habitants se sentent peut-être moins concernés ».

Et maintenant ?

La Délégation de service public (DSP) d'exploitation des deux UVE actuelles arrivant à expiration, une nouvelle va être lancée ces prochains mois, pour les deux incinérateurs du territoire, afin d'assurer la jonction jusqu'à la mise en service de la nouvelle unité.

Après l'autorisation environnementale prévue en 2025, une **enquête publique** sera organisée en **2026-2027**. « C'est à cette occasion que le site sera formellement tranché », précise Vincent Terrail-Novès. Le début de chantier est prévu début 2027, pour une mise en service du nouvel incinérateur à **horizon 2032**.

Suivez toute l'actualité de vos villes et médias favoris en vous inscrivant à [Mon Actu](#).